

Commune de
Montrabé



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-GARONNE



académie
Toulouse



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne
éducation
nationale

10 novembre 2015

Projet Educatif De Territoire

Projet **E**ducatif De **T**erritoire (PEDT)

« Ensemble pour les enfants et les jeunes »

Les TEXTES DE REFERENCE

Selon l'instruction ministérielle n°14-184 du 19 décembre 2014

- Les articles du **code de l'éducation** L. 551-1, D.521-10 à D.521-12, D.411-2
- Les articles du **code de l'action sociale et des familles** L.227-4 à L.227-12, R.227-1 à R.227-4, R.227-5 à R.227-11, R.227-12 à R.227-22, R.227-23 à R.227-26, R.227-1 à R.227-30
- Les articles du **code de la santé publique** L. 2324-1 à L. 2324-4, R. 2324-10 à R 2324-13, R.2324-14
- Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires (J.O. du 26 janvier 2013).
- Circulaire n°2013-017 du 6 février 2013 relative à l'organisation du temps d'enseignement scolaire et des activités pédagogiques complémentaires dans le premier degré.
- Décret n°2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités organisées dans ce cadre (JO du 4 août 2013).
- Décret n°2013-705 du 2 août 2013, modifié par le décret n° 2014-1205 du 20 octobre 2014, portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République (JO du 4 août 2013 et du 21 octobre 2014).
- Arrêté du 2 août 2013, modifié par l'arrêté du 20 octobre 2014, modifié par l'arrêté du 23 octobre 2014, fixant les taux des aides du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré (JO des 4 août 2013, 21 octobre 2014 et 26 octobre 2014).
- Arrêté du 12 décembre 2013, modifié par l'arrêté du 3 novembre 2014, relatif à l'encadrement des accueils de loisirs organisés pendant les heures qui précèdent et suivent la classe pour une durée de plus de quatre-vingt jours et pour un effectif supérieur à quatre-vingt mineurs (JO des 26 décembre 2013 et 5 novembre 2014).
- Décret n° 2014-457 du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires (JO du 8 mai 2014).
- Décret n° 2014-1205 du 20 octobre 2014 modifiant le décret n° 2013-705 du 2 août 2013 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République
- Décret n° 2014-1206 du 20 octobre 2014 portant application de l'article 32 de la loi n° 2014-891 du 8 août 2014 de finances rectificative pour 2014 (JO du 21 octobre 2014).
- Arrêté du 20 mars 2007 pris pour l'application des dispositions des articles R. 227-12 et R. 227-14 du code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2014-1320 du 3 novembre 2014 modifiant les articles R. 227-1 et R. 227-16 du code de l'action sociale et des familles (JO du 5 novembre 2014).
- Arrêté du 3 novembre 2014 portant modification de l'arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme (JO du 5 novembre 2014).
- Arrêté du 3 novembre 2014 relatif à la déclaration préalable aux accueils de mineurs prévue par l'article R. 227-2 du code de l'action sociale et des familles (JO du 5 novembre 2014).
- Circulaire CNAF n° 2014-024 du 24 juillet 2014 relative à l'accompagnement par la branche Famille de la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs à la rentrée 2014.
- Circulaire n° DJEPVA A3/2014/295 du 5 novembre 2014 relative à la mise en place d'activités périscolaires dans les accueils collectifs de mineurs dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs.
- Circulaire interministérielle du 19 décembre 2014 pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire.

Sommaire

Remerciements	6
Qu'est-ce que le PEDT, quelle est la plus-value d'un PEDT pour Montrabé ?	7
Les publics concernés	8
Description du territoire	
Les valeurs portées par le PEDT de Montrabé	9
Les objectifs et axes opérationnels du Projet Educatif du Territoire Montrabéen	10
Cohérence avec les dispositifs	25
Taux d'encadrement assouplis	27
Éléments budgétaires	28
Annexes	29
Activités PEdT	30

Remerciements

La commune tient à remercier tous les volontaires qui ont participé à l'élaboration du PEDT, qui se sont investis aux diverses réunions des commissions :

- *les équipes des écoles maternelle et élémentaire,*
- *les équipes du collège,*
- *les associations de parents d'élèves,*
- *les bénévoles des associations sportives, artistiques, culturelles, éducatives, de loisirs, sociales et humanitaires,*
- *les conseillères techniques de la Caisse d'Allocations Familiales,*
- *les conseillers d'Education Populaire et de Jeunesse, des Services Jeunesse, Education Populaire et Vie Associative de la DDCS,*
- *les services de l'Education Nationale,*
- *et tous les agents des services municipaux investis.*

1. Qu'est-ce que le PEDT et quelle est la plus-value d'un PEDT pour Montrabé ?

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui rassemble, à l'initiative de la collectivité territoriale, tous les acteurs du domaine de l'éducation

- **Les structures d'enseignement :**
 - o l'école maternelle Jean de la Fontaine
 - o l'école élémentaire Jean Moulin
 - o le collège Paul Cézanne

- **Les services de l'Etat :**
 - o Ministère de l'Education Nationale : DSDEN
 - o Direction Départementale de la Cohésion Sociale (préfecture)

- **La CAF :** Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne

- **Le Conseil Départemental et les services de la Maison des Solidarités (MDS)**

- **Des associations** sportives, de jeunesse, culture, artistique, d'accompagnement éducatif ...

- **Les parents** par le biais d'associations de parents d'élèves : l'APEM (Association des Parents d'élèves de Montrabé maternelle et élémentaire), la FCPE maternelle, élémentaire et collège de Montrabé, l'APCM (Association des Parents d'élèves du Collège de Montrabé)

- **Les services municipaux :**
 - o Petite Enfance, Enfance et Jeunesse :
 - la crèche, le RAM (Relais d'Assistantes Maternelles)
 - les ACCEM (Accueils Collectifs à Caractère Educatifs de Mineurs), Accueils de loisirs péri et extra-scolaires : Accueil de Loisirs, ALAE maternelle et élémentaire, Service Jeunes
 - le CMJ (Conseil Municipal de Jeunes)
 - le service parentalité
 - le service scolarité
 - o Police municipale
 - o Service Social

Le PEDT formalise une démarche partenariale, concertée et évolutive proposant à chaque enfant et jeune, un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous ses temps de vie.

2. Les publics concernés

A Montrabé, le PEDT concerne **tous les enfants et les jeunes** : de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, jusqu'au début de l'âge adulte, soit de 0 à 25 ans. La volonté municipale est de pouvoir accompagner au mieux les enfants, les jeunes et leurs familles. Un enfant bien accompagné par sa famille, l'école et les structures péri et extrascolaire, trouvera sa place dans la société, surmontera les difficultés et sera intégré. Il s'agit là de conduire une politique du « **Vivre ensemble** » la plus porteuse, pendant leur vie collective.

Le PEDT devient le document partagé de référence éducative locale entre tous les acteurs éducatifs du Territoire, pour les enfants et les jeunes. Il permet à chacun de situer son action dans un ensemble et de placer l'enfant et le jeune au cœur des préoccupations éducatives : « **Ensemble pour les enfants et les jeunes de Montrabé** ».

3. Description du territoire

Cf. Annexe 1 Diagnostic et Bilan PEL / CEJ

Présenté au Comité de Pilotage le 10 Juin 2014 (Power Point)

Selon les derniers chiffres INSEE, la commune de Montrabé compte 3906 habitants (population totale légale en vigueur au 1er janvier 2015).

Données clefs

- Population : 3906 habitants (population totale légale en vigueur au 1er janvier 2015)
- Nom des habitants : Montrabéen, Montrabéenne
- Superficie de la commune : 523 hectares
- Superficie urbanisée : env. 120 hectares
- Densité (2007) : 640,5 habitants/km²
- Altitude : 143 m (mini) - 211 (maxi)
- Cours d'eau : la Sausse, la Seillonne, le Gilet et le Gazel
- Nombre de lotissements : 26 ; nombre de résidences principales : 1650 (en 2014).
- Nombre de logements sociaux : 128 [mise à jour : décembre 2014]
- Commune membre de Toulouse Métropole depuis le 1er janvier 2011
- Montrabé appartient au canton de Toulouse 10

Démographie

Jusqu'au début des années 60, la population reste en deçà de 300 habitants (205 en 1861, 182 en 1936 et 228 en 1954). A partir de 1962, Montrabé connaît une forte croissance démographique, qui s'accélère entre 1968 et 1975.

La population va ensuite plus que doubler en 7 ans, avec 980 habitants en 1975 et 1740 en 1982. La progression se poursuit pour atteindre 2250 habitants en 1986, 3056 en 1995 et 3435 en 2008.

Cette tendance s'accompagne, depuis 1990, d'un vieillissement de la population.

Le PEDT Montrabéen a été élaboré à l'issue des premiers travaux menés de septembre 2014 à juin 2015 par les commissions « Education partagée », « Associations éducatives », « Parentalité » et « Jeunesse », dont les membres ont œuvrés en concertation. Il se décline autour : de valeurs, d'objectifs et d'axes opérationnels.

4. Les Valeurs portées par le PEDT de Montrabé

L'enfant et le jeune au cœur du processus éducatif

Les enfants et les jeunes sont pris dans leur **globalité**, leur vie scolaire, péri et extrascolaire, en considérant leur journée, leur semaine, leur rythme global et leur évolution, de la plus jeune enfance jusqu'au début de l'âge adulte.

Les membres de la communauté éducative montrabéenne s'accordent sur le fait que l'accompagnement constructif des enfants et des jeunes passe par de **l'éducation formelle et informelle**.

Les partenaires éducatifs manifestent un intérêt particulier pour la **communication active**, afin d'accompagner les changements des enfants et des jeunes, et de **construire positivement les citoyens de demain**.

Véhiculer des valeurs collectives

Les partenaires éducatifs du territoire s'accordent sur des valeurs communes

- **Unité, empathie, compréhension, confiance,**
- **Respect, respect mutuel, respect de la différence,**
- **Tolérance, liberté, égalité, fraternité, solidarité, partage.**

Le partenariat s'instaure à travers le dialogue, les rencontres, les échanges, la communication constructive dans la coopération et la convivialité.

Les valeurs de **politesse** sont portées par tous (respect du code commun).

Les adultes de la communauté éducative ont conscience de **l'impact de l'exemplarité de l'adulte**.

Les Valeurs communes pour l'enfant

- Construire le « **vivre ensemble** » : la citoyenneté, la tolérance, la solidarité, la laïcité, l'égalité.
- Comprendre et respecter **les règles** (cadre, droits, devoirs, liberté...).
- Intégrer la **politesse dans la communication** positive à l'autre.
- Apprendre à **partager**.
- Favoriser le bien-être, l'épanouissement, la socialisation, l'autonomie, l'ouverture sur le monde extérieur.

5. Les Objectifs et axes opérationnels du Projet Educatif du Territoire Montrabéen

Le PEDT permet d'améliorer
la lisibilité des parcours des enfants et jeunes.
La mobilisation de tous les acteurs, dans l'élaboration du projet et dans sa mise en œuvre, contribue à favoriser le lien social.
Le PEDT est un véritable outil pragmatique, démocratique et citoyen.

Garantir la continuité des interventions, la complémentarité et la cohérence éducative

Les actions pour l'enfance et la jeunesse, mises en œuvre par les différents acteurs éducatifs (écoles, collège, associations, collectivité, familles...) garantissent la continuité des interventions, la complémentarité et la cohérence éducative.

Depuis 2013, avec la municipalisation de l'accueil de loisirs, tous les services péri et extra scolaires sont des services municipaux et sont coordonnés en cohérence avec la Politique Educative Territoriale.

Chaque acteur éducatif est impliqué dans cette globalité à travers les commissions du PEDT.

Le Comité de Pilotage du PEDT veille à ce que la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents projets coexistent.

Les grands axes de chaque projet sont communiqués par l'intermédiaire du PEDT à tous les partenaires, chacun ayant la possibilité de prendre connaissance des projets d'écoles et d'établissement (du collège), ainsi que des projets pédagogiques des structures péri et extra scolaires (Cf. Annexes). Ces projets pourront progressivement être des outils de travaux partenariaux autour du sens porté à l'éducation.

Le travail de concertation du **Comité de Pilotage devra s'attacher à mener une réflexion globale sur l'évaluation**. En effet, aujourd'hui, force est de constater que le processus pour structurer l'évaluation avec les partenaires est à construire. Le comité de pilotage veillera à développer une méthode, avec des critères d'évaluation partagés pour définir les évolutions nécessaires sur le territoire.

A partir du moment où le projet est suffisamment opérationnel, les objectifs et modalités de réalisation peuvent être évalués. On s'attachera à observer plus particulièrement les éléments ci-dessous.

Quelques ratios révélateurs sur le plan quantitatif :

- Le rapport entre les enfants présents sur la commune et les enfants touchés par chaque opération, par tranche d'âge et par sexe ; sur ce dernier point, une attention sera faite particulièrement sur les non- préjugés masculins féminin.
- Le taux de fidélisation sur les opérations et structures.
- Le rapport entre temps contraints et temps construits par les enfants eux-mêmes.

Quelques indicateurs déterminants sur le plan qualitatif :

- L'implication dans l'action pour les plus âgés.
- L'envie de revenir pour les plus jeunes.
- La qualité des « situations » proposées (l'émotion suscitée, la relation, la réalisation, la découverte, l'appropriation, la prise en charge...).

Par ailleurs, la démarche de contractualisation a mis en valeur de nouvelles pratiques en terme de fonctionnement ; il serait intéressant de faire aussi le point sur l'appropriation locale de formes de travail et de relations telles que :

- Les temps d'analyse et d'évaluation ouverts à des parents, des intervenants extérieurs, des jeunes, des partenaires éducatifs ;
- Les occasions formelles de confronter les approches d'un même public, entre secteurs d'activité et organisations communales et associatives ;
- La participation du réseau éducatif local aux formations territorialisées.

L'évaluation interne est gérée en « poupées gigognes » : des équipes pédagogiques vers le comité de pilotage local, en passant par les différentes instances de concertation et de validation.

L'évaluation externe peut être sollicitée à travers l'étude, l'observation des besoins de garde, des pratiques de loisirs des familles, des enfants, des jeunes, et par les situations de formations territorialisées qui constituent autant d'occasions d'analyse des pratiques.



Assurer l'articulation des interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant, en mobilisant toutes les ressources du territoire

Le comité de Pilotage du PEDT reste garant de cette articulation.

Chaque partenaire en œuvrant dans le sens du Projet Educatif De Territoire, contribue à mobiliser les ressources vers un sens commun.

Les élus et la coordinatrice enfance et jeunesse, avec le concours des directeurs de toutes les structures municipales, s'attacheront à construire des relations de confiance avec tous les partenaires éducatifs : enseignants, parents, associations, afin de les impliquer dans le parcours des commissions du PEDT.

Les axes opérationnels qui en découlent :

➤ Organiser l'Education partagée

Les partenaires éducatifs se sont accordés en commission, ils confrontent leurs points de vue, et s'affichent comme complémentaires, les uns par rapport aux autres.

Pendant les commissions, l'objectif est de travailler et construire tous ensemble.

Les objectifs du groupe « éducation partagée » sont :

- D'organiser, de structurer le partenariat.
- De construire ensemble, en partant du principe que le cheminement pour y arriver est important, et que construire nécessite des recherches et des tâtonnements.
- S'orienter vers un but commun.
En considérant que l'Education n'est jamais finie, toujours en construction, en perpétuelle évolution.

Avec des valeurs et des projets communs :

- Vivre ensemble, coopérer.
- Liberté, tolérance, respect des différences.
- Développement de projets Artistiques et Culturels.

La Commission « éducation partagée » est composée de 3 instances : Petite enfance / Enfance / Jeunesse

L'objectif de ces 3 instances est de pouvoir **créer des liaisons** dans la tranche d'âge concernée, mais aussi en transversal, afin de s'inscrire dans l'articulation et construire la continuité. Les commissions se réunissent en fonction des projets. Pour 2014 /2015 : la commission « éducation partagée / enfance » s'est réunie environ 1 fois tous les 2 mois (soit 5 fois dans l'année). Le Comité de pilotage se réunit 1 à 2 fois par an.

S'assurer ensemble que les activités proposées aux mineurs garantissent leur sécurité, sont adaptées à leur âge, et respectent leur rythme de vie

La stabilisation d'un noyau dur municipal autour de l'enfance et de la jeunesse et notamment les postes de direction permet une professionnalisation et des compétences mises au service du public.

En effet, les équipes de direction, formé BPJEPS pour les directeurs et BAFD pour les adjoints (au moins), sont vigilantes quant au **respect des règles de sécurité** et se conforment à la réglementation des ACCEM (Accueil Collectifs à Caractères Educatifs de Mineurs).

A travers **la réforme des rythmes scolaires** et en considérant que la grande majorité des enfants montréalais (3 / 10 ans) fréquentent les services péri et extrascolaire de nombreuses heures, dans la journée et dans la semaine (cf. annexe bilan CEJ / PEL), **le rythme de vie de chaque enfant, de chaque individu, est considéré comme une priorité.**

En effet, le rôle de l'ALAE est d'accompagner au mieux l'enfant dans ses apprentissages scolaires et de favoriser le temps de récupération, notamment sur la pause méridienne.

Les axes opérationnels qui en découlent :

➤ Analyser les rythmes

Il est envisagé de construire, avec les partenaires, une analyse des rythmes des enfants afin d'améliorer et de modifier certains temps d'accueil périscolaire : notamment le type de projet d'animation mené par les animateurs ainsi que les associations. Les projets seront différenciés pour les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Les plannings des ALAE seront allégés. La relaxation reste à organiser. Les espaces seront aménagés afin de construire des lieux à thèmes avec accès libre pour les enfants. Les projets du mercredi après-midi seront de qualité éducative supérieure. Les animateurs rechercheront des objectifs éducatifs de plus grande envergure et travailleront sur la durée. Des ateliers de découvertes seront recherchés. L'activité de consommation étant à proscrire.

Pendant les vacances, à l'Accueil de loisirs, des sorties éducatives et des séjours seront organisés.

Favoriser l'accès de tous les enfants et les jeunes à des loisirs éducatifs de qualité

Les axes opérationnels qui en découlent :

➤ Structurer les services

La municipalité fait le choix de favoriser l'accès de tous les services à tous les publics, en mettant en place une tarification modulée en fonction des ressources.

Dès septembre 2015, tous les services enfance et jeunesse sont concernés par la tarification modulée, de la restauration scolaire jusqu'au Service Jeunes.

Tous les services municipaux péri et extra scolaires sont des ACCEM (Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs) et bénéficient de ce cadre règlementaire. Chaque agent a connaissance de la réglementation et la respecte.

La municipalité a toujours trouvé des mesures pour favoriser l'égal accès aux activités de tous les enfants et jeunes, y compris ceux en situation de handicap. Pour cela, une attention particulière est portée aux familles, par l'intermédiaire des responsables des structures, et leur participation aux commissions « PAI » et « Equipes Educatives » organisées dans le cadre scolaire. Les réunions hebdomadaires des équipes périscolaires permettent d'assurer un suivi des enfants ayant un besoin particulier. Les informations qui le nécessitent sont relayées auprès des directeurs d'écoles par les directeurs des structures ALAE, lors de rencontres pendant leur journées de décharge. Il en est de même au collège, entre l'éducatrice spécialisée et l'animateur du Service Jeunes avec la CPE du collège.

Les loisirs éducatifs organisés par la commune de Montrabé respectent les orientations du PEDT et se déclinent en Projets Pédagogiques différenciés dans chaque structure, qui tiennent compte des axes des projets des écoles et d'établissement du collège qui les concernent.

Les directeurs de structures sont garants de la qualité des projets. Ils veillent à la pertinence des animations mises en place par chaque intervenant : animateur, intervenant extérieur, etc. Les réunions hebdomadaires avec les équipes permettent de mener une réflexion et donner du sens à leurs actions. L'activité de consommation sera à proscrire.

Identifier et mobiliser les ressources éducatives du territoire autour d'un projet commun centré sur les enfants et les jeunes

Les différents acteurs éducatifs du territoire tissent des liens formels entre eux afin de poser collectivement les compétences et la complémentarité de chaque éducateur.

Créer un lien formel entre l'animatrice du RAM, l'équipe de la crèche, les assistantes maternelles et les parents des enfants de 0 à 3 ans

La commission « éducation partagée / petite enfance » va se mettre en place au cours du dernier trimestre 2015, afin de définir les objectifs et les axes opérationnels pour la petite enfance.

Il est à noter la volontaire mobilisation des acteurs de la petite enfance, qui ont été représentés dans la commission parentalité, notamment, avec les assistantes maternelles. A partir de septembre 2015, **le poste de l'animatrice du RAM (Relais d'Assistants Maternelles) va être adossé aux postes d'accompagnement des familles, ce qui favorisera la transversalité.**

Avec ce même objectif de transversalité, les élus chargés de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse se réunissent régulièrement afin de construire en cohérence la politique commune pour les enfants et les jeunes Montrabéens.

Certaines actions existent déjà et se solidifient entre les différentes structures municipales et scolaires :

- Crèche / ALAE et école maternelle : adaptation du groupe des grands de la crèche formalisée par une fréquentation à l'ALAE et à l'école à plusieurs reprises au mois de juin.
- Crèche / Accueil de loisirs : au début de l'été.
- Accueil des enfants de – de 3 ans à l'Accueil de Loisirs, à partir de la fermeture de la crèche l'été.



Créer un lien formel entre l'enseignant, l'animateur, le parent

A travers les Commissions PEDT, certaines valeurs se sont dessinées à partir du constat suivant : les résultats et les attentes sont différents à l'école, à l'ALAE, et à la maison.

D'une part, les commandes professionnelles, sont bien distinctes à l'école et à l'ALAE : l'une est régie par les programmes d'enseignements officiels du BO 2008 et le projet d'école et l'autre par le projet pédagogique de la structure qui découle du Projet Educatif Territorial. Le « vivre ensemble » les réunit cependant, car le socle commun est bien la vie collective.

D'autre part, à la maison, la famille constitue un socle affectif, une ressource, qui peut accompagner le développement de la vie sociale des enfants.

A l'école :

- Instruire, former l'esprit du futur citoyen, socialiser, éduquer en utilisant la pédagogie, construire le développement, savoir, savoir être, savoir-faire. .. (cf. Annexe : « les grands axes des projets d'écoles : maternelle et élémentaire »).

Dans les ACCEM (ALAE / Accueil de Loisirs / Service Jeunes) :

- Sécuriser (physique, moral, affectif), vivre ensemble (jeux, partage, autonomie), dialoguer, apprendre la socialisation, développer : le savoir-être et le savoir-faire. (cf. Annexe « Les projets pédagogiques des ACCEM » : ALAE maternelle et élémentaire, Accueil de Loisirs et Services Jeunes).

A la maison :

- Construire le bien-être et l'épanouissement de son enfant, l'accompagner vers sa vie d'adulte et dans son développement, respecter ses besoins vitaux : sommeil, alimentation, protection, soins, amour (selon la Pyramide de Maslow : besoins physiologiques, sécurité et besoins sociaux, d'appartenance ...), savoir-être.

Pour tous les partenaires :

- Etre à l'écoute, aider et valoriser les autres partenaires.
- Coopérer entre professionnels : l'enseignant, l'animateur créent des liens au quotidien et à chaque occasion de travail en commun.
- Communiquer auprès des familles de façon constructive dans l'intérêt de l'enfant. Prendre le temps d'échanger avec les parents sur le positif.
- Rendre lisible auprès des parents le lien existant entre les enseignants et les animateurs.
- Créer des moments de rencontres entre les enseignants, les animateurs et les parents.

A travers les Commissions PEDT, certaines orientations concertées et exhaustives se profilent :

- **Les objectifs des adultes qui entourent les enfants :**

- S'engager ensemble autour des enfants et des jeunes
- Partager un projet et une charte commune
- Valoriser les enfants
- Etre à l'écoute des enfants
- Etre bienveillant à l'égard des enfants
- Prendre en compte : la journée et le rythme de l'enfant, sa fatigue, son évolution, ses réussites
- Inciter les parents à s'impliquer
- Redonner du sens au milieu associatif
- Créer du lien entre les responsables associatifs et les parents
- Distinguer les temps de compétition et les loisirs
- Développer des activités inter générationnelles
- Redonner du sens au bénévolat

- **Les objectifs pour les enfants :**

- Co-éduquer ensemble : l'enfant au centre du projet
- Aider l'enfant à trouver sa place dans la vie sociale, à s'intégrer dans un groupe
- Mettre l'enfant en situation de réussite
- Accompagner dans le progrès, l'évolution
- Développer l'estime de soi des enfants, la confiance en soi, la connaissance de soi
- Développer des talents, développer du potentiel
- Développer l'esprit créatif et la curiosité intellectuelle, varier les supports, lui permettre de découvrir
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant
- Rendre l'enfant acteur de ses choix



Les axes opérationnels qui en découlent :

Créer des Actions de coopérations inter-partenaires

- **Formaliser le partenariat école / ALAE :**
 - par des conventions concernant du temps scolaire, péri extrascolaire ou APC (Cf. en Annexes conventions de partenariat 2015 pour le cirque, la chorale...)
 - en sortie, en séjour, classe de découvertes (à définir)
 - en créant des projets communs avec du sens éducatif : pour 2015, dans le cadre d'un projet de partenariat avec le collège sur la santé, la diététique et le sport, l'ALAE et l'école envisagent en fil rouge un travail sur les goûters.
- **Formaliser une présentation des équipes de professionnels.**
- **Créer des trombinoscopes évolutifs.**
- **Faire participer l'ALAE aux réunions** parents / enseignants organisées en début d'année scolaire.
- **Formaliser plus d'échanges conviviaux ALAE / Parents et ALAE / Ecole.**
- **Créer un Pass commun culturel, sportif, artistique.**
- **Organiser en commun la fête des écoles (Ecoles, ALAE, parents).**

Créer la charte « Montrabé Education »

- **Cette charte devra être commune à toute la communauté éducative montrabéenne**, avec les valeurs définies en commission PEDT (et approuvées par les associations, les services éducatifs, les écoles, le collège, etc.).

Mettre en place une Journée « portes ouvertes »

- Dans les établissements scolaires, péri scolaires, extra scolaires et de la petite enfance : ouverture un samedi en juin ou en septembre, ou un soir de semaine.
- « École ouverte » : expositions, vernissages,... pour ouvrir l'école aux parents « école ouverte ».

Créer des temps conviviaux communs pendant le temps scolaire

- Le carnaval :
 - ◆ Commun aux 3 partenaires : école / parents/ ALAE maternelle
 - ◆ échanges école maternelle et élémentaire à prévoir
- La fête de Noël :
 - ◆ envisager un partenariat : école / parents/ ALAE

Créer des temps conviviaux hors temps scolaire

- La fête de l'école :
 - ◆ Commune aux 3 partenaires : école / parents/ ALAE
- Fête d'accueil des familles en début d'année scolaire :
 - ◆ ALAE maternelle et élémentaire :
 - ◆ envisager une fête commune aux 3 partenaires : école / parents / ALAE en début d'année, afin d'accueillir les familles et présenter la communauté éducative.



Créer un lien formel entre la communauté éducative du collège, le Service Jeunes, la Police Municipale, et les parents

Depuis 2010, les postes dédiés à la jeunesse, avec une double compétence Animation et Prévention, ont créé un lien formel avec le collège et la police municipale.

En effet, leurs actions sont complémentaires.

Le Service Jeunes intervient au collège tous les vendredis de 12h30 à 17h, dans la rue le soir au printemps et l'été, dans la commune les mercredis, samedis et vacances, et organise des séjours l'hiver et l'été.

Une action citoyenne se construit tous les ans avec le collège la dernière semaine scolaire (cf. en annexe : convention type).

En cas de situation difficile d'un jeune, le réseau local se mobilise rapidement : collège, famille, Services Jeunes, police municipale... La disponibilité et l'implication des agents municipaux rendent la tâche plus efficiente.

Avec les responsables éducatifs du collège, des réflexions sont menées sur le sens donné à l'action éducative, au potentiel de la commune, et des projets de plus grande envergure se dessinent.

Les axes opérationnels qui en découlent :

- En 2015, un projet de « Santé, diététique et sport » est en cours de conception avec le collège, l'école élémentaire, le Service Jeunes et l'ALAE.
- Seront à développer : la mise en place de projets portés par les jeunes.
- Le poste d'éducatrice spécialisée va s'adosser au champ social et à la famille à partir de septembre 2015.
- La contractualisation et l'implication de certaines associations se développe dans l'action Jeunesse.
- Continuer à donner une « couleur » jeune à tous les équipements : largement initié par le CMJ depuis 2010 et notamment le complexe de loisirs de Malpas, très fréquenté par les familles et les jeunes.
- Donner au CMJ un rôle de diffuseur de la place des jeunes dans la commune, en travaillant sur les formes de communication, sur l'éducation à l'information.

Créer un lien formel entre les associations et les services éducatifs

- Renforcer la cohérence éducative
- Rendre lisible les complémentarités éducatives
- Organiser les parcours des enfants et des jeunes
- Accompagner les familles avec une vision globale de l'enfant et du jeune.

Le service municipal de la Vie Associative, déjà très impliqué autour des associations, prend une dimension supérieure en animant et coordonnant les associations locales et en organisant le partenariat.

Les axes opérationnels qui en découlent :

Lors des travaux avec la commission « associations éducatives », de nouveaux types de partenariats sont proposés :

◆ **Organiser :**

- La Grande fête des associations le jour du Forum, avec un stand de l'éducation.
- Un week-end découverte des associations multi-activités pour toucher tout le monde (initier / démontrer).
- La Fête de fin d'année des associations (Auberge espagnole ou barbecue géant).
- Un sondage auprès des enfants de l'ALAE.

◆ **Proposer des actions communes :**

- Formations communes à proposer (inter associations) : ex PSC1.
- Créer de la convivialité inter-associations avec les services municipaux.
- Faire se rencontrer et mieux se connaître les éducateurs associatifs entre eux et avec les services municipaux.

◆ **Solidifier les actions existantes :**

- Fidéliser les liens.
- Concrétiser les échanges en faveur des enfants, des Jeunes et de leurs familles.
- Interventions associatives à l'ALAE, Service Jeunes, Accueil de Loisirs.

Garantir une prise en charge des enfants et des jeunes qui réponde au besoin social de transition entre le temps scolaire et la vie familiale

L'évolution de la commune de Montrabé, et notamment, la prise de conscience du besoin d'accompagnement des familles, fait apparaître une réelle nécessité des services péri et extrascolaire et un accompagnement de la diversité familiale.

Les axes opérationnels qui en découlent :

➤ Organiser les temps périscolaire

- Projets pédagogiques des structures (cf. Annexes) :
 - ALAE maternelle
 - ALAE élémentaire qui intégreront l'ALAE du mercredi après-midi à partir de la rentrée 2015.
- Service Jeunes le mercredi et au collège

➤ Organiser les temps extrascolaire

- Projets pédagogiques des structures (cf. Annexes) :
 - Accueil de Loisirs pendant les vacances (à partir de septembre 2015) et séjours
 - Le Service Jeunes pendant les vacances et les séjours
- Le CMJ (Conseil Municipal de jeunes) : Cf. en annexe « guide des élections ».

➤ Accompagner la parentalité

- **Organiser des rencontres formalisées avec les familles**

➤ Mettre en place le « café parentalité »

- Sur inscription, petit groupe d'une dizaine de personnes mené par un professionnel ou non suivant le thème. Récurrence d'environ 1 par mois, le samedi matin ou pendant les vacances scolaires.
- Thèmes proposés : hygiène et propreté ; les enfants face à la séparation des parents; internet, addictions et jeux vidéo ; la diététique ; le sommeil ; l'homosexualité ; le sport ; la santé...

➤ Mettre en place des conférences

- Conférences plutôt axées sur de la prévention générale
- Une conférence par trimestre.
- Les thèmes doivent cibler des tranches d'âges (0/6ans - 7/12 ans – 12/18 ans).
- Thèmes proposés : l'autonomie à partir de la classe de seconde ; le tabac et la cigarette électronique ; les jeux vidéo ; les « DYS » et leurs difficultés...

➤ Créer un poste d'accueil parentalité

Afin de faciliter les démarches des familles, **un nouveau service d'accueil unique** va être organisé à partir de la rentrée scolaire 2015, avec pour missions :

- Accueil des parents (écoute / conseil / orientation / médiation)
- Accueil des adolescents (écoute / conseil / orientation / médiation)
- Réorientation des familles selon les problématiques
- Développement de partenariats communaux (collège / école / ALAE / associations de parents d'élèves / crèche / assistantes maternelles)
- Développement de partenariats intercommunaux (Caisse d'Allocations Familiales, Maison des Solidarités, PMI, Maison des adolescents...).

➤ Créer un lieu commun à thème

- Type « bar associatif / café des parents » à Montrabé.

➤ Créer un Point Information Famille

- Accueil unique pour toutes les réservations, inscriptions et modifications, relatives aux services péri et extra scolaires municipaux.

➤ Accompagner les 15 / 25 ans

▪ Informer et sensibiliser les jeunes

- **Faire un lien avec les 3^{èmes} pour préparer leur rentrée au lycée.**
Donner des **informations** sur la mobilité (horaires de bus, correspondance métro, conduite accompagnée, etc.), sur les organismes dont ils peuvent avoir besoin (Tissé / associations sportives / maison des ados / médiathèque / bourses aux livres). Cette réunion d'information pourrait être mise en place en juin.
- **Mettre en place un partenariat avec le Comité des Fêtes de Montrabé**
Il permettrait d'intégrer les 16/18 ans dans les manifestations de la commune. Le Service Jeunes s'engagerait à accompagner 10 mineurs lors des réunions et des manifestations afin que cela ne soit pas un poids pour le Comité des Fêtes.
- **Mettre en place une plaquette d'information**
Elle regrouperait tous les numéros de téléphone importants pour les adolescents et les jeunes adultes (Maison des Adolescents, Drogue infos services, Service Jeunes, Arpade, etc.).
- **Créer un Point Infos Jeunesse ouvert aux 15/25 ans**
Les jeunes pourraient venir y chercher des informations, des stages, des jobs d'été.
- **Mettre en place une demi-journée « citoyenne »,**
Afin de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté, avec la remise en main propre des cartes d'électeurs pour les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans. Cette réunion aura aussi pour objectif de sensibiliser les jeunes au vote et à la citoyenneté. A mettre en place fin février, début mars de chaque année. Lors de cette journée, le Conseil Municipal de Jeunes serait intégré à cette journée, afin de présenter les élections du CMJ et en faire comprendre l'intérêt.
- **Mettre en place une journée ou une soirée « nouveaux majeurs »,** pour les Montrabéens venant d'avoir 18 ans. Ils pourraient d'ailleurs être eux-mêmes les organisateurs de cette manifestation pour fêter leurs 18 ans.



6. Cohérence avec les dispositifs...

le CEJ (Contrat Enfance et Jeunesse) CAF

- Le PEDT de Montrabé est en cohérence avec Le Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocation Familiale. En effet, le PEDT a été construit à partir du bilan PEL et CEL antérieur (Cf. Annexe).
- Les avenants du CEJ 2015 se construisent sur de l'ingénierie et sur le suivi de mise en œuvre du nouveau PEDT.
Il est prévu l'organisation de temps commun, avec un prestataire extérieur pour concrétiser et solidifier le partenariat éducatif local : associations, enseignants, animateurs, élus.
Il est également envisagé le financement de formations BAFA et / ou BAFD pour des agents travaillant dans les services éducatifs de la ville et de solliciter une aide de la CAF.
- Toutes les structures ACCEM de la commune répondent aux objectifs du CEJ :
 - Aider les communes à développer ou mettre en œuvre une politique globale et concertée en faveur de l'accueil des jeunes enfants, des loisirs et des vacances des enfants et des adolescents.
 - Les actions mises en œuvre doivent répondre à trois fonctions :
 - L'accueil de l'enfant compatible avec la conciliation de la vie familiale et professionnelle.
 - L'épanouissement de l'enfant : par la promotion d'activités diversifiées autour d'un projet éducatif.
 - L'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale.



ANNEXE 1

Tableau récapitulatif financier Global
 Contrat : 201400230 MONTRABE
 Date d'effet : 01/01/2014
 Module : MODULE 1

Typologie	Type Action	Nature Action	Nom Action	2014	2015	2016	2017	Total
Action nouvelle	Accueil Enfance	RAM	RAM Mairie de Montrabe	2942,83	2942,83	2942,83	2942,83	11771,32
	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH EXTRASCO ACLM MONTRABE	3823,36	3823,36	3823,36	3823,36	15293,44
			ALSH EXTRASCOLAIRE ADOS	0	0	0	0	0
		Séjours	SEJOURS ADOS	0	0	0	0	0
	Pilotage Enfance	Poste de coordination	Poste de coordinateur mi-temps enfance	4511,77	0	0	0	4511,77
	TOTAL	ACTION NOUVELLE			11277,96	6766,19	6766,19	6766,19
Action antérieure	Accueil Enfance	RAM	RAM Mairie de Montrabe	2190,91	2190,91	2190,91	2190,91	8763,64
		Multi accueil	MA Les Galopins Montrabe	26746,33	26746,33	26746,33	26746,33	106985,32
	Accueil Jeunesse	ALSH Extrascolaire	ALSH EXTRASCOLAIRE	1753,1	1753,1	1753,1	1753,1	7012,4
			ALSH PERISCOLAIRE	81938,74	81938,74	81938,74	81938,74	327754,96
	Pilotage Jeunesse	Poste de coordination	Poste de coordinateur à mi - temps	6866,41	6866,41	6866,41	6866,41	27465,64
	TOTAL	ACTION ANTERIEURE			119495,49	119495,49	119495,49	119495,49
TOTAL	DEGRESSIVITE	CONTRAT ANTERIEUR		0	0	0	0	0

Le Temps Libre Prévention Jeunes (TLPJ) du Conseil Départemental

- La commune sollicite des aides de partenaires, comme le Conseil Départemental, à travers le dispositif TLPJ afin d'aider à financer des actions qui ne relèvent pas des ACCEM. De façon spécifique, il vise à :
 - **développer une dynamique d'intégration sociale et de prévention des risques** concernant des enfants et des jeunes en situation difficile faisant l'objet d'une intervention des travailleurs sociaux,
 - aller dans le sens d'un aménagement et d'une **mise en valeur du temps libre** comme cadre contribuant à l'autonomisation, au développement personnel et collectif, à la socialisation des jeunes en les mobilisant pour un nouveau civisme,
 - **rééquilibrer au bénéfice du milieu rural ou semi-urbain les moyens d'intervention auprès des jeunes** connaissant des phénomènes d'isolement et des carences en termes de propositions et d'équipements éducatifs.



7. Taux d'encadrements assouplis

Pour les accueils de loisirs périscolaires, la commune applique les assouplissements suivants

- **Taux d'encadrement réduits sur tous les temps ALAE matin / midi et soir :**
 - o à 1/12 pour les enfants de moins de 6 ans.
 - o à 1/16 pour les enfants de plus de 6 ans.
- **Les intervenants ponctuels associatifs sont intégrés dans les équipes ALAE et déclarés sur les Fiches Complémentaires de DDCS, mais viennent en plus dans le calcul du taux d'encadrement.**



8. Eléments budgétaires

Engagement global de la ville en matière d'action éducative

Services	Objet	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
		CA 2014 BP 2015	CA 2014 BP 2015	CA 2014 BP 2015
Fonctionnement des écoles CA 2014 BP 2015	Fournitures scolaires, charges pédagogiques (sorties, projets particuliers...), ATSEM, entretien et fluides.	2014 : 25 760 €	237 804 €	263 564 €
		2015 : 87 000 €	244 146 €	331 146 €
Restauration Scolaire	Service de la restauration scolaire		2014 :	283 471 €
			2015 :	298 680 €
Accueils éducatifs	ALAE, Accueil de Loisirs, Crèche, Relais d'Assistantes Maternelles, Service Jeunes, coordinations, CMJ, bibliothèque		2014 :	601 050 €
			2015 :	621 332 €
Programme d'investissement	Espaces Accueil de Loisirs / ALAE :	Plan Pluriannuel d'investissement :	Sur 3 ans 2014 / 2015 / 2016	5000 € / an
Mobilisation du partenariat Associatif	Ateliers associatifs, conférences		2015 :	12 600 €
Participation des familles	dans les recettes pour les accueils éducatifs		2015 :	288 000 €
Part de la CAF	A travers ses différentes prestations		2015 :	461 900€
Aides occasionnelles	Aux projets, amenés par le département, l'Etat		TLPJ 2014 : 2900 € PEDT 2014 : 600 €	3 500 €

9. Annexes

- Bilan PEL CEJ
- Le Projet de l'école maternelle
- Le Projet de l'école élémentaire
- Le Contrat d'Objectif du collège
- Les Projets Pédagogiques :
 - ALAE maternelle et élémentaire
 - Accueil de Loisirs
 - Service Jeunes
- Le Guide des élections du CMJ
- Les Conventions de partenariat

10. Tableau des Activités Prévues dans le cadre Du Pedt

Nom de l'activité	Niveau (initiation / perfectionnement)	Nbre d'enfants	Age	Accessibilité Enfant en Situation de handicap	Lieu	Heure début	Durée	Structure	Qualification de l'encadrant	Statut	Fréquence	Jour	Mois	Coût / participation par enfant	Remarques
Relaxation	initiation	1 / 12 1/16	3 / 10 ans	oui	ALAE Ecole	Pause méridienne	30 min	ALAE	BAFA	Agent territorial	Journalière hebdomadaire	Sem. scolaire		ALAE	
Dames	initiation	14 / 18	6 / 10 ans	oui	ALAE	Soir	1h	ALAE	-	Associatif	1 fois / semaine	lundi		ALAE	Partenariat associatif
Tennis	initiation	12	4 / 6 ans	oui	ALAE	Soir	2 * 1h	ALAE	BPJEPS	Associatif	2 fois / semaine	Lundi Mardi		ALAE	Partenariat associatif
Tennis	initiation	12	6 / 10 ans	oui	ALAE	midi	2 * 1h	ALAE	BPJEPS	Associatif	2 fois / semaine	jeudi		ALAE	Partenariat associatif
Musique	initiation	14	4 / 6 ans	oui	ALAE	midi	0h30	ALAE	DUMI	Associatif	1 fois / semaine	Mardi		ALAE	Partenariat associatif
Musique	initiation	14	6 / 10 ans	oui	ALAE	midi	2 * 1h	ALAE	DUMI	Associatif	2 fois / semaine	Mardi Jeudi		ALAE	Partenariat associatif
Expression corporelle	initiation	14	4 / 6 ans	oui	ALAE	midi	0h45	ALAE	DE Danse	Associatif	1 fois / semaine	Jeudi		ALAE	Partenariat associatif
Expression corporelle	initiation	14	6 / 10 ans	oui	ALAE	Midi et soir	2 * 1h	ALAE	DE Danse	Associatif	2 fois / semaine	Mardi Jeudi		ALAE	Partenariat associatif
Hand	initiation	18	6 / 10 ans	oui	ALAE	soir	1h	ALAE	BE Hand	Associatif	2 fois / semaine	Mardi Jeudi		ALAE	Partenariat associatif
Cirque à l'école	initiation	4 classes	CP Ce1	oui	Ecole	1 cycle	6 / 7 sem	ALAE Ecole	BAFA	Agent territorial	1h / sem / classe	Selon classes	Mars Avril	Mairie	Convention Mairie / Ecole
Charleston	initiation	1 classe	Ce1	oui	Ecole	1 cycle	8 sem	ALAE Ecole	BAFA	Agent territorial	1h / sem	Selon classe	Avril Juin	Mairie	Convention Mairie / Ecole
Chorale	initiation	3 classes	Ce1 Ce2	oui	Ecole	1 cycle	6 / 7 sem	ALAE Ecole	BAFA	Agent territorial	1h / sem	Selon classes	Mars Juin	Mairie	Convention Mairie / Ecole
Grande fête des associations				oui	Salle municipale								sept		A construire

week-end découverte des associations multi-activités				oui	Espaces municipaux										A construire
Formations communes	Perfectionnement			oui										Mairie	A construire partenaires
« Café parentalité »		10 parents		oui	Salle municipale			Parentalité	Educ spécialisée	Assistant socio-éducatif territorial	1 fois / mois				Nouveau service parentalité
Conférences		familles	0 / 25 ans	oui	Salle municipale			Parentalité	Educ spécialisée	Assistant socio-éducatif territorial	2 fois / an			Partagé	Partenariat collège école parents
Charte « Montrabé éducation »			0 / 25 ans	oui				Mairie Ecole Collège Associations	BPJEPS	Animateur territorial				Mairie	Partenaires coordination
Projet « santé diététique et sport »	perfectionnement	360 mater + elem / 600 collège	3 / 15 ans	oui	Collège Ecole ALAE ...	Sur l'année scolaire 2015 / 2016	1 an	Mairie Ecole Collège Associations	Diverses animateurs Enseignants..	Divers	1 action par mois	Sem scolaire		Partagé	Partenariat collège école parents
Pass culturel		360	3 / 10 ans	oui				ALAE Ecole	Animateurs Enseignants	Divers					recensement
« Journées portes ouvertes »		360 mater + elem / 600 collège	3 / 15 ans	oui	Collège Ecole ALAE ...	Sur l'année scolaire 2015 / 2016		ALAE Ecole Collège							En création Partenariat
« Actes jeunes »	Initiation / perfectionnement	10 jeunes	10 / 17 ans	oui	Montrabé	Sur l'année scolaire 2015 / 2016	Toute l'année	Collège Service Jeunes CMJ	BPJEPS Educ spécialisée	Agents territoriaux	Accompagnement d'1 ou plusieurs projets / an	Mercr AM		Mairie	Accompagnement de projets jeunes
« Action citoyenne »	Initiation	10 jeunes	10 / 15 ans	oui	Montrabé	Sur l'année scolaire 2015 / 2016	Fin juin	Collège Service Jeunes	BPJEPS Educ spécialisée	Agents territoriaux		1 sem	juin	Mairie	Partenariat avec le collège
Communication jeunes « la petite Fount »	Initiation / perfectionnement	13 jeunes	8 / 15 ans	oui	Montrabé	Sur l'année scolaire	Toute l'année	CMJ	BAFA	Agent territorial	1 fois / mois			Mairie	
« Ma commune et moi »	Initiation	13 jeunes	8 / 15 ans	oui	Montrabé	Sur l'année scolaire	Toute l'année	CMJ	BAFA	Agent territorial	1 fois / mois			Mairie	
Aménagement des espaces aire de jeux	Initiation	13 jeunes	8 / 15 ans	oui	Montrabé	Sur l'année scolaire	Toute l'année	CMJ	BAFA	Agent territorial	1 fois / mois			Mairie	

<i>Fête des écoles</i>		<i>Tous</i>	<i>3 / 10 ans</i>	<i>oui</i>	<i>ALAE école parent</i>	<i>Toute l'année scolaire</i>	<i>Plusieurs mois</i>	<i>ALAE Ecole</i>	<i>Partenariat Ecole ALAE parents</i>	<i>Animateurs enseignants parents</i>	<i>1 fois / an</i>	<i>Sem. scolaire</i>	<i>juin</i>		
<i>Fête accueil des familles</i>		<i>Elèves scolarisés</i>	<i>3 / 10 ans</i>	<i>oui</i>		<i>Début de l'année</i>		<i>ALAE Ecole</i>	<i>Partenariat Ecole ALAE parents</i>	<i>Animateurs enseignants parents</i>	<i>1 fois / an</i>	<i>Sem. scolaire</i>	<i>Oct nov</i>		
<i>Fête de Noël</i>		<i>140</i>	<i>Maternelle</i>	<i>oui</i>	<i>Ecole</i>	<i>Fin d'année civile</i>		<i>ALAE Ecole</i>	<i>Partenariat Ecole ALAE parents</i>	<i>Animateurs enseignants parents</i>	<i>1 fois / an</i>	<i>Sem. scolaire</i>	<i>Déc</i>		
<i>Carnaval</i>		<i>140</i>	<i>Maternelle</i>	<i>oui</i>	<i>Ecole</i>		<i>1 AM</i>	<i>ALAE Ecole</i>	<i>Partenariat Ecole ALAE parents</i>	<i>Animateurs enseignants parents</i>	<i>1 fois / an</i>		<i>Fev Mars</i>		<i>Partenariat</i>

